



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**PROJET DE PRODUCTIVITE ET DE RESILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCE RURAUX
RIZ PLUS**

Crédit IDA-72800

**SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET
POUR LA SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES EN VUE DE
L'IDENTIFICATION ET DE LA PRIORISATION DES PISTES RURALES A
REHABILITER DANS LES REGIONS ALAOTRA MANGORO ET SOFIA**

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le coût du Projet de Productivité et de Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux (Riz Plus) et se propose d'utiliser une partie du financement pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat d'un bureau d'études pour l'étude en vue de l'identification et de la priorisation des pistes rurales à réhabiliter dans les Régions Alaotra Mangoro et Sofia.
2. Les services de consultants (« les services ») comprennent globalement :
 - L'identification des pistes rurales d'intérêt commercial répondant aux besoins du projet;
 - Le diagnostic sommaire de l'état initial des pistes, descriptif global des besoins en réhabilitation et devis estimatif sommaire ;
 - La priorisation des pistes rurales selon une analyse multicritère ;
 - La planification des travaux de réhabilitation.

Phase 1 : Prises de contact

- a) Prise de contact avec l'équipe du projet pour la liste et localisation des périmètres irrigués, bassins versants où seront localisées les interventions du projet ;
- b) Prise de contact avec les interprofessions ou groupements et leurs membres dans les filières d'intérêt (sociétés agroindustrielles, collecteurs, groupements de producteurs, etc.),
- c) Prises de contact avec les divers partenaires qui sont intervenus dans ces zones (Bailleurs, ONG, ...),
- d) Prise de contact avec les départements ministériels et les Collectivités Territoriales Décentralisées (Régions, Communes)
- e) Collecte des données cartographiques déjà disponibles ;
- f) Préparation des missions de terrain, précédée d'une réunion préparatoire avec les acteurs du projet (Maitre d'ouvrage/Agence d'exécution)

Les activités à réaliser se déclinent en trois phases :

Phase 2 : Missions de terrain

- ✓ Identification du type de l'axe et de son identité : RN, RIP, piste communale, etc. ;
- ✓ Prise de données générales : trafic courant et saisonnier, nombre de mois de traficabilité, les zones de production par filière, les villages et zones bénéficiaires, les marchés de produits agricoles, etc. ;
- ✓ Collecte de données socio-économiques de base : démographie, économie par rapport aux filières appuyées par le projet RIZ PLUS, etc. ;
- ✓ Parcours général avec des responsables locaux et avec prise de coordonnées GPS
- ✓ Parcours plus détaillé pour : la localisation par GPS des différents tronçons homogènes :
- ✓ Localisation sommaire des gîtes de matériaux meubles et rocheux.
- ✓ Identification participative des différentes possibilités de modalités d'exécution par type de travaux, notamment les travaux pouvant être réalisés en HIMO.

2

- ✓ Evaluation des principaux impacts négatifs des travaux sur l'environnement humain et physique, notamment les risques d'expropriation et autres déplacements de la population et les atteintes aux zones sensibles.

Phase 3 : Elaboration des rapports et des plans

- 1- Rapport de démarrage,
 - 2- Rapport intermédiaire d'identification et de priorisation et estimation sommaire
 - 3- Rapport Final d'identification/estimation sommaire/priorisation et ses annexes (cartes/listes des pistes/classifications des pistes/plans sommaires d'aménagement/schéma d'itinéraires sommaires/liste des priorisations/ avant métré sommaires/devis estimatifs sommaires/calendrier et programmation des phasages études techniques détaillées et mise en œuvre des travaux/listes des personnes rencontrées en phase d'identification et priorisation/PV de toutes réunions/illustrations photos/...
 - 4- Elaborations des plans d'aménagement avec devis estimatifs sommaires
3. Les termes de référence détaillés de la mission peuvent être envoyés aux firmes intéressées qui en font la demande à l'adresse indiquée ci-dessous. La raison sociale et les coordonnées de la firme devront être clairement spécifiées dans la demande.
4. L'Unité de Gestion du Projet Riz Plus invite maintenant les firmes éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :
- Avoir intervenu au moins dans deux missions d'identification et établissement de programme de réhabilitation de pistes rurales à réhabiliter au cours des dix dernières années ;
 - Avoir au moins intervenu dans deux missions en planification de développement territorial ou en économie des filières ;

La connaissance des ou de l'une des régions d'intervention (Alaotra Mangoro, Sofia) serait un atout.

5. Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.
6. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de juillet 2016, Edition de Septembre 2023 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission, sans préjudice des autres dispositions applicables : *« Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés auxdits Services de Consultants ».*
7. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
8. Un Consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.
9. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 08 heures 30 à 16 heures 30.
10. Les manifestations d'intérêt peuvent être déposées en version papier avec une version électronique sur CD-ROM ou envoyées par email au plus tard le **13 Mai 2024 à 15 heures** à l'adresse ci-après :

Madame la Coordinatrice du Projet Riz Plus
Lot II Y 53 Bis, Bâtiment « FIADANANTSOA », 2ème étage, Avaratr'Antanimora
101 Antananarivo – Madagascar

Email : rizplus.recrutement@gmail.com; Copie à : rpmrizplus@gmail.com

Référence : « Recrutement d'un Bureau d'Etudes en vue de l'identification et de la priorisation des pistes rurales à réhabiliter dans les Régions Alaotra Mangoro et Sofia »

Antananarivo, le 27 Avril 2024

RAZAFINDRATONINA Vololontsoa Volatiana
Coordinatrice du Projet Riz Plus

